

# Règlement Général sur la Protection des Données

## Le métier de Délégué à la Protection des Données (DPO)

### 1 an après - Premiers Résultats

#### Présentation de l'enquête

Le ministère du Travail (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle – DGEFP) a mobilisé l'Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) dans le cadre de sa mission de service public sur la thématique de la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Cette initiative a reçu le soutien de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), régulateur des données personnelles et de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données (AFCDP) afin de préciser et de promouvoir le métier de Délégué à la protection des données.

L'enquête en ligne réalisée en mars-avril 2019 a pour objectif de mieux comprendre les conditions d'exercice, les formes d'emploi ou d'activité, les parcours ou compétences détenues ou attendues pour l'exercice du métier de délégué à la protection des données.



Répondants : 1265 DPO désignés auprès de la CNIL

- 859 DPO internes
- 196 DPO internes mutualisés par des responsables de traitement
- 210 DPO externes

Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

Le contexte juridique s'adapte pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés (usages accrus du numérique, développement du commerce en ligne...). Ce nouveau règlement européen, entré en vigueur le 25 mai 2018 s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Le règlement européen sur la protection des données pose les règles applicables à la désignation, à la fonction et aux missions du DPO. Le DPO conseille et accompagne les organismes qui le désignent dans leur conformité.

#### PROFIL TYPE DU DPO SELON LES RESULTATS MAJORITAIRES DE L'ENQUETE

Le DPO est une femme ou un homme de plus de 40 ans, cadre ou cadre supérieur. De formation supérieure, il exerce sa fonction en CDI dans une entreprise ou une administration comme DPO interne ou mutualisé et dans un cabinet conseil pour le DPO externe.

Il a un parcours professionnel dans le domaine de l'informatique ou du juridique.

Il a moins de 2 ans d'expérience dans le domaine Informatique et Libertés. Il n'a pas été Correspondant Informatique et Liberté.

Il a été désigné DPO à partir du 25 mai 2018. Il estime avoir une bonne maîtrise du cadre de mise en conformité ou seuls quelques points mineurs lui échappent encore.

Il fait partie d'un réseau et interagit avec ses pairs principalement dans le cadre d'associations ou sur des regroupements professionnels formels ou informels.

Il travaille dans de multiples secteurs d'activités principalement en Région Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes ou Nouvelle-Aquitaine.

Rattaché à la direction générale, avec un positionnement hiérarchique de N-1 par rapport au responsable de traitement, il exerce ses missions de DPO à temps partiel. En complément il travaille pour la direction informatique, juridique ou la direction conformité-risque-qualité.

Il n'a pas d'équipe ni de budget dédié.

Sa charge de travail est forte et l'amène à adapter souvent son agenda.

Dans le cadre de ses missions il doit gérer des contrats de sous-traitance et des contrats de co-responsabilité.

Depuis sa prise de fonction, ses principales missions sont la cartographie des traitements et l'établissement du registre associé, la sensibilisation du responsable de traitement et des directions ainsi que la mise en conformité des traitements existants.

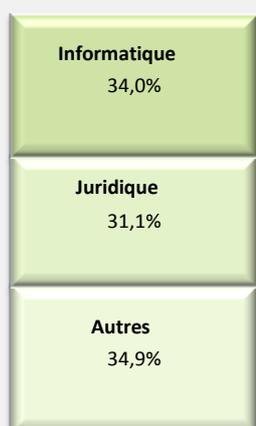
Le DPO évalue différemment le niveau de compétences requis pour mener à bien ses différentes missions, selon son domaine d'expertise professionnelle d'origine...

... mais ils sont aussi :

- ⇒ 2/3 d'hommes parmi les DPO externes
- ⇒ 9,4% appartiennent à la CSP « employé »
- ⇒ 8% en CDD
- ⇒ 3,7% ont un niveau de formation initiale équivalent ou inférieur au Baccalauréat
- ⇒ 10,4% ont plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'informatique et des libertés
- ⇒ 11,7% sont à une distance hiérarchique de N-4 et plus du responsable de traitement
- ⇒ 3,9% réussissent à tenir parfaitement leur planning

## LES DPO DANS LEUR STRUCTURE

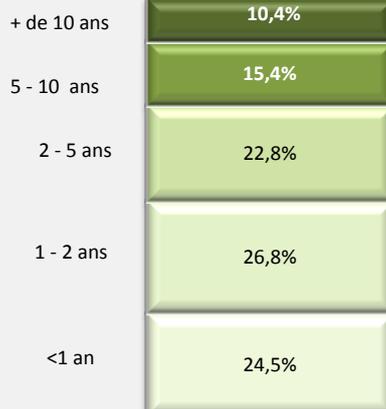
Les DPO sont issus de deux domaines d'expertise principaux avec une expérience de courte durée dans le domaine informatique et libertés



Ensemble des DPO

Graphique 1 : Répartition des DPO par domaine d'expertise d'origine

Les DPO se répartissent à part quasiment égale entre l'informatique et le juridique pour 65 % des effectifs

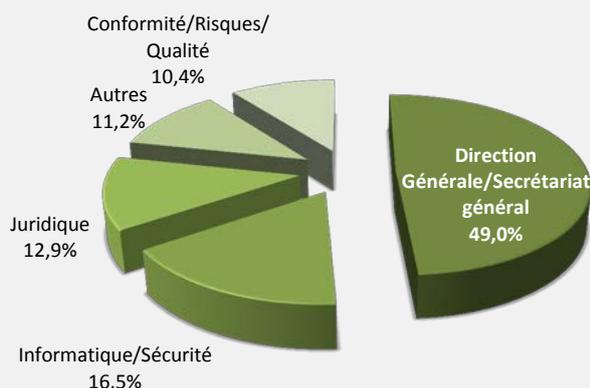


Ensemble des DPO

Graphique 2 : Expérience des DPO dans le domaine de l'informatique et libertés

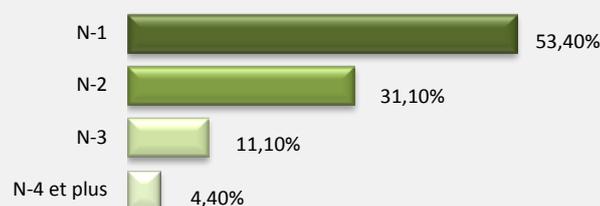
51,3% des DPO ont une expérience de moins de 2 ans dans le domaine de l'informatique et libertés, un quart sont novices avec moins d'un an d'expérience. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une nouvelle catégorie d'emploi créée par le RGPD.

La moitié des DPO internes et internes mutualisés sont rattachés à une Direction générale /Secrétariat général avec un positionnement hiérarchique majoritairement situé à un niveau N-1 du responsable de traitement



Graphique 3 : Répartition des DPO par service/ direction de rattachement

Graphique 4 : Positionnement hiérarchique des DPO par rapport au responsable de traitement



Des responsables de traitement qui, selon les DPO, accordent une importance mesurée aux enjeux liés à la protection des données personnelles

	Peu important	Assez important	Important	Très important	Crucial
Enjeu de cyberSecurite	10,4%	16,0%	26,6%	26,3%	20,6%
Enjeu sur l'usage des données personnelles dans l'activité de la structure données personnelles traitées	9,0%	19,7%	25,6%	28,1%	17,6%
Enjeu sur l'usage des données personnelles dans l'enjeu commercial	18,7%	17,1%	22,9%	24,7%	16,6%
Enjeu sur la confiance numérique	14,9%	22,2%	25,6%	25,0%	12,2%
Enjeu sur le risque d'impact sur les données personnelles...	17,8%	22,2%	23,1%	23,1%	13,8%
Enjeu de privacy by design (respect de la vie privée dès la conception)	27,4%	26,7%	22,6%	17,0%	5,4%

Graphique 5 : Perception des DPO de l'importance accordée par leur responsable de traitement aux divers enjeux liés à la protection des données personnelles par leur responsable de traitement

## LES MISSIONS DE DPO ET MOYENS ASSOCIES

**Cartographier les traitements et établir le registre a été la principale mission des DPO durant cette première année**



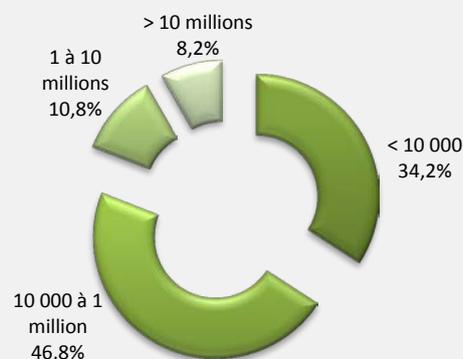
Plus de 92% des DPO doivent gérer des contrats de sous-traitance et des contrats de co-responsabilité.

Graphique 6 : Principales missions en pourcentage du temps global dédié aux activités de DPO

**1/3 des DPO gère les données personnelles de moins de 10 000 personnes**

Il existe une différence entre les typologies de DPO : les DPO externes sont sur-représentés sur la tranche de moins de 10 000, les internes mutualisés sont majoritairement sur la tranche de 10 000 à 1 million.

Plus de 8% des DPO internes estiment que le nombre de personnes concernées à gérer dans le cadre de leurs missions se est supérieur à 10 millions contre 5,1% pour les DPO mutualisés et 1,7% pour les DPO externes.



Graphique 7 : Nombre de personnes concernées gérées dans le cadre des missions de DPO

**La fonction de DPO exercée très largement en complément d'une autre activité**

Près de 70% des DPO occupent leur fonction à temps partiel.

Parmi eux :

- 41,5% occupent leur fonction de DPO moins de 25% de leur temps de travail.
- 7,5% occupent leur fonction de DPO à plus de 70% de leur temps de travail.

Lorsque les DPO internes et internes mutualisés occupent leurs fonctions de DPO à temps partiel, ils interviennent également auprès de 3 principales entités qui sont :

- le Service/Direction informatique,
- le Service/Direction Conformité/Risques/Qualité,
- le Service/direction juridique.

**Près de 4 DPO sur 10 disposent d'un budget dédié à leurs missions**

Si 39,7% des DPO déclarent avoir un budget pour la mise en œuvre de leurs missions, 42% déclarent ne pas avoir de budget et pensent ne pas en bénéficier l'année prochaine.

	Ensemble DPO
Dispose d'un budget	39.7%
Ne dispose pas d'un budget	60.3%
Total	100,0%

Tableau 1 : Budget dédié aux missions DPO

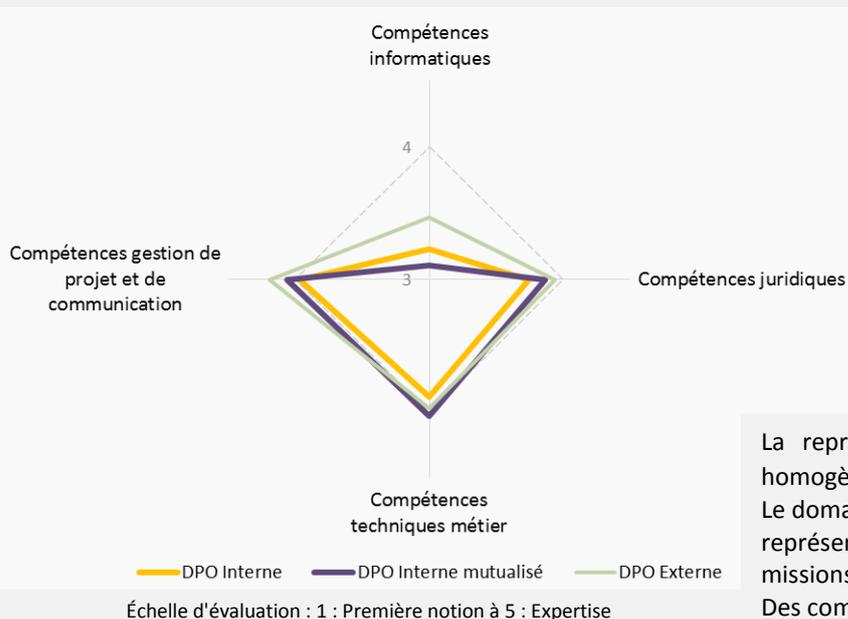
## LES COMPETENCES

Les 2/3 des DPO estiment avoir un bon ou très bon niveau de compréhension du cadre légal et de l'environnement RGPD

	Ensemble DPO
Très bonne compréhension	13,4%
Seuls quelques points mineurs échappent encore à la compréhension	53,0%
Plusieurs concepts importants échappent encore à la compréhension	24,2%
Importantes difficultés dans la compréhension de tous les textes	9,4%
Total	100,0%

Tableau 2 : Compréhension par les DPO du cadre légal et environnement RGPD

L'estimation du niveau de maîtrise des compétences requises pour mener à bien les différentes missions varie selon le domaine d'expertise d'origine des DPO



Graphique 8 : Estimation du niveau de maîtrise requis des grands domaines de compétences selon la typologie de DPO

Tableau 3 : Estimation du niveau de maîtrise requis des grands domaines de compétences selon la typologie de DPO (score moyen/5)

	Ensemble DPO	DPO Interne	DPO Interne mutualisé	DPO Externe
Compétences informatiques	3,2	3,2	3,1	3,5
Compétences juridiques	3,8	3,7	3,9	3,9
Compétences techniques métier	3,9	3,9	4,0	4,0
Compétences gestion de projet et de communication	4,0	4,0	4,1	4,2

La représentation du niveau de compétence requis est assez homogène selon les différentes typologies de DPO.

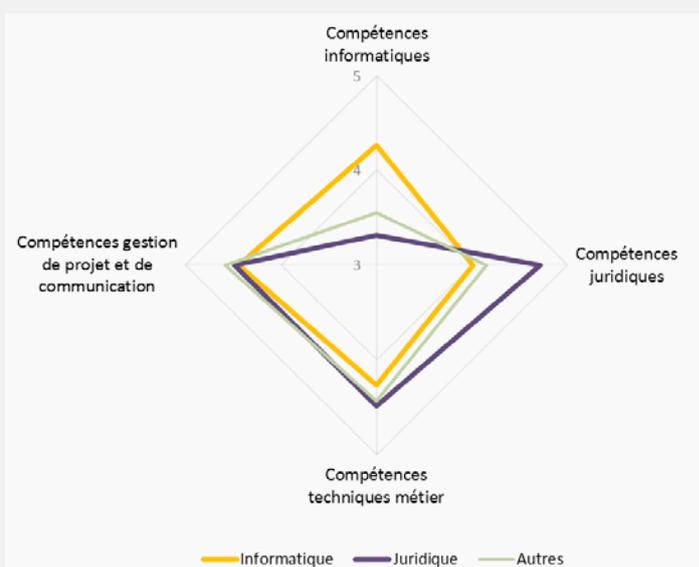
Le domaine d'expertise des DPO influence significativement leur représentation des compétences requises pour mener à bien les missions du DPO.

Des compétences requises hors de son champ d'expertise d'origine sont sous-estimées.

Les DPO s'accordent sur l'importance des compétences en termes de gestion de projet et communication.

Tableau 4 : Estimation du niveau de maîtrise requis des grands domaines de compétences selon le domaine d'expertise d'origine principal (score moyen/5)

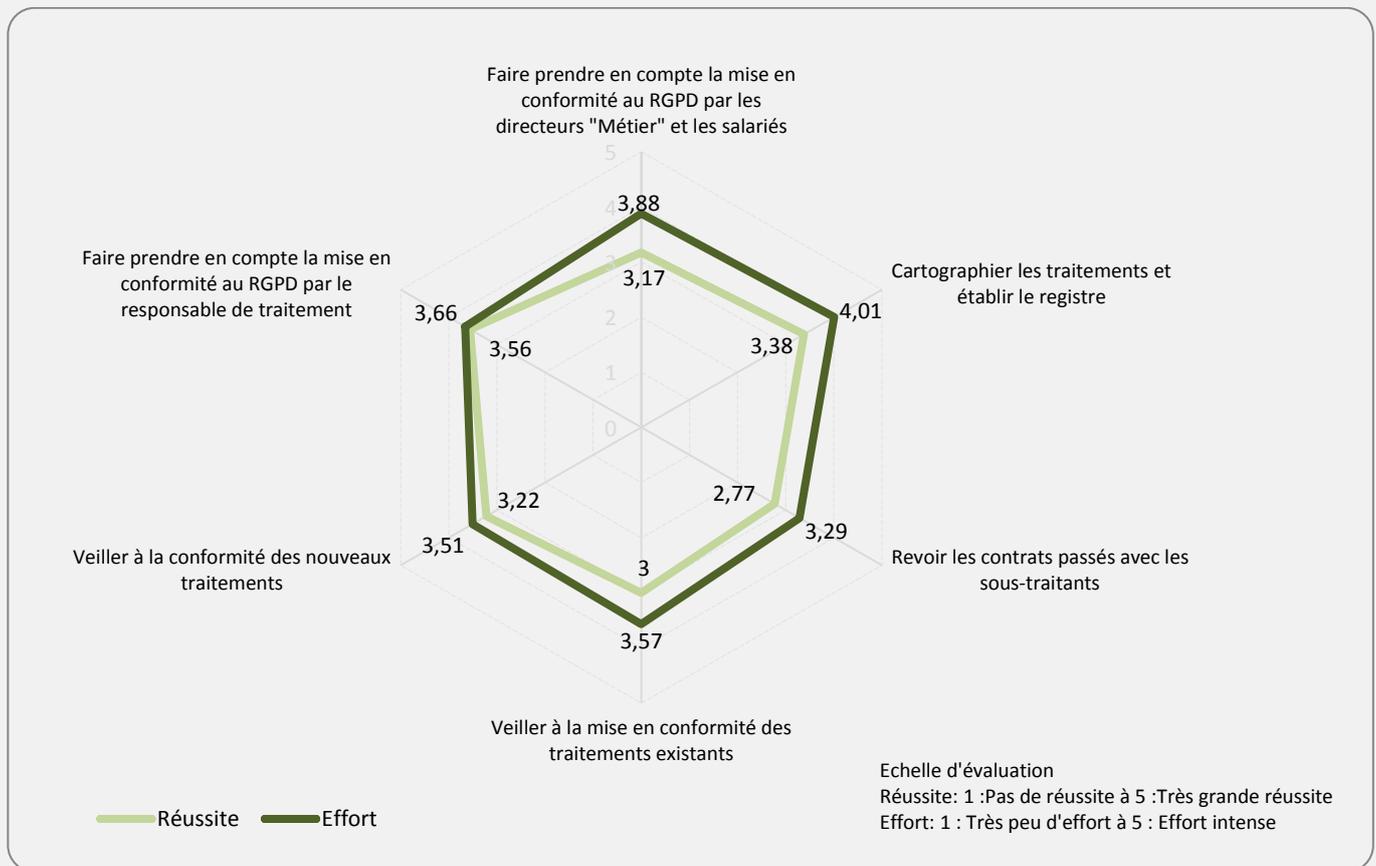
	Domaine d'expertise d'origine principal		
	Informatique	Autres	Juridique
Compétences informatiques	3,77	3,05	2,81
Compétences juridiques	3,51	3,65	4,22
Compétences techniques métier	3,77	3,93	3,99
Compétences gestion de projet et de communication	3,94	4,08	3,98



Graphique 9 : Estimation du niveau de maîtrise requis des grands domaines de compétences selon le domaine d'expertise d'origine principal

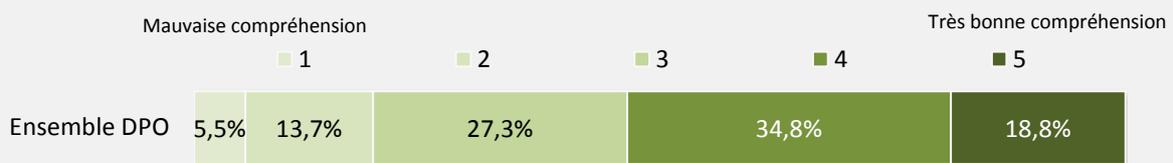
## PREMIERS RETOURS D'EXPERIENCE DES DPO INTERNES ET INTERNES MUTUALISES

Des premiers retours d'expérience qui montrent un décalage entre l'effort investi et la réussite perçue par les DPO sur leurs principales activités



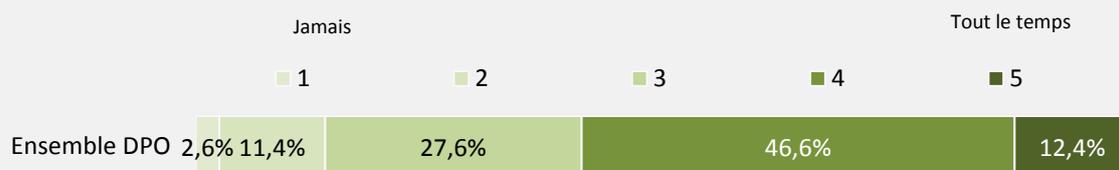
Graphique 10 : Évaluation moyenne de la réussite perçue et de l'effort investi par les DPO sur les principales activités

Des directions qu'il faut continuer à sensibiliser pour améliorer leur compréhension du rôle, des missions et des prérogatives du DPO



Graphique 11 : Perception des DPO de la compréhension rôle, missions et prérogatives du DPO par leur direction

Des recommandations des DPO plutôt suivies et écoutées



Graphique 12 : Perception des DPO de l'écoute et du suivi de leurs recommandations

## DPO un métier à part entière qui satisfait pleinement les personnes qui occupent cette fonction

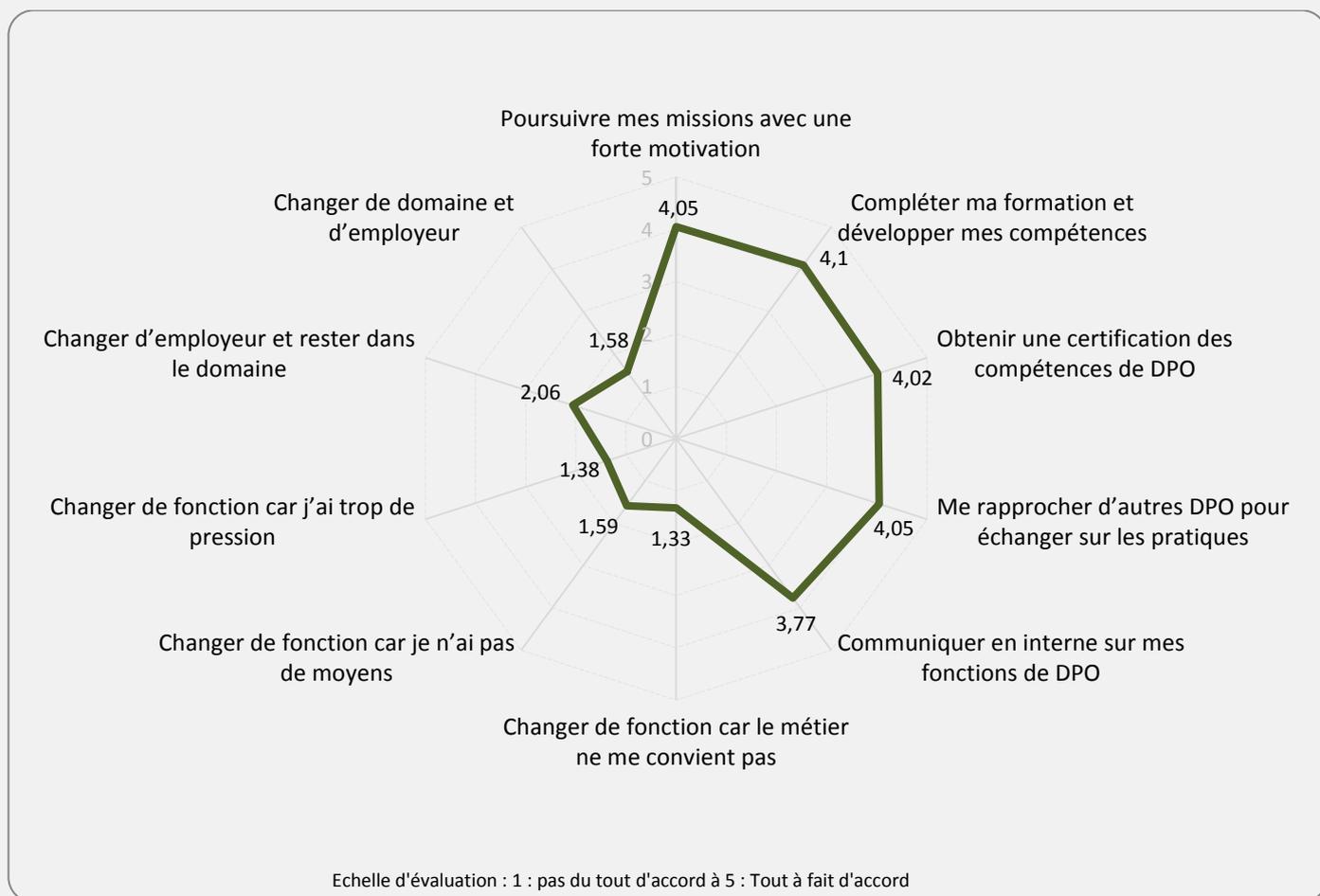
	Ensemble DPO
Oui	88,9%
Non	11,1%
Total	100,0%

Tableau 5 : La fonction de DPO, un métier à part entière ?

74,5% des DPO sont satisfaits de leur métier :

- intérêt des missions,
- objectifs,
- compétences à mobiliser

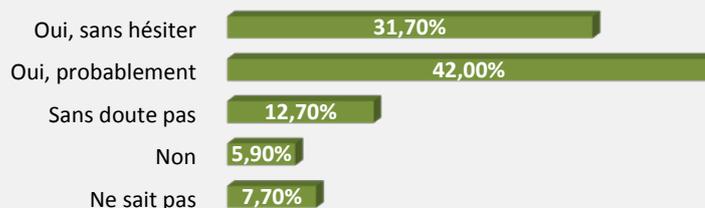
## Des DPO qui se projettent dans leur fonction



Graphique 13 : Perception de l'avenir des DPO dans leur fonction

## Une majorité de DPO qui conseilleraient le métier à un jeune

Si la majorité des DPO recommanderait le métier à un jeune, ils pondèrent souvent cette réponse par la nécessité de posséder une expérience professionnelle significative ainsi qu'une certaine maturité pour mener à bien les missions de DPO au sein des organisations.



Graphique 14 : Conseilleriez-vous le métier de DPO à un jeune ?

## COMMENTAIRES/ NOTES PERSONNELLES

## CONTACTS

### Contacts DGEFP

*David Anglaret*

*Adjoint à la cheffe - Mission anticipation et développement de l'emploi et des compétences*

*Dimitri FORGES*

*Chargé de mission - Mission anticipation et développement de l'emploi et des compétences*

### Contacts AFPA

*Sonia Beaumont*

*Directrice prospective métier*

*Equipe projet*

*Alexandre BESNIER*

*Chargé de mission - Prospective métier*

*Nathalie Dubourg*

*Consultante*

*Nathalie BRENAC*

*Chargée d'étude*